

## **Session du Conseil départemental**

Lundi 04 décembre 2023

Discours de Nicolas FRICOTEAUX

Président du Conseil départemental de l'Aisne

Monsieur le Préfet,  
Messieurs les anciens Présidents,  
Madame et Messieurs les Conseillers Honoraires,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai exprimé tout à l'heure en ouverture de cette session, c'est un grand plaisir de vous recevoir aujourd'hui à l'occasion de cette dernière session de l'année du conseil départemental et d'avoir l'opportunité d'inaugurer avec vous, Monsieur le Préfet, en présence de l'ensemble du corps préfectoral, des directeurs des services déconcentrés de l'état, des conseillers généraux honoraires et de mes prédécesseurs, de l'ensemble des élus départementaux, la plaque évoquant la création des départements, les différentes étapes de la décentralisation et rappelant les noms des différents présidents qui se sont succédé à cette tribune.

C'est en 2020 que nous souhaitions organiser ce moment, en célébrant les 230 ans des Départements de France, mais la pandémie mondiale nous en avait alors empêché.

Trois années plus tard, c'est donc pour moi un réel honneur de vous recevoir ici, au sein de l'hôtel départemental, pour dévoiler ce témoignage de notre histoire commune, évoquant les nombreuses mutations politiques et structurelles connues par notre Département depuis sa création.

Monsieur le Préfet, c'est tout un symbole de vous recevoir dans l'enceinte de cette salle des Délibérations, pour évoquer l'un des tournants de l'organisation territoriale : la décentralisation.

Impulsée par Gaston Defferre, le 02 mars 1982, la toute première loi de décentralisation était promulguée, entraînant avec elle des changements structurels et des évolutions radicales pour les collectivités locales, en particulier pour les Départements.

Joseph Braem, jeune conseiller général à l'époque , mon prédécesseur sur le canton de ROZOY SUR SERRE, me l'avait confié : il avait été très impressionné, lorsque, à la mise en œuvre physique de cette première loi Defferre, le Préfet de l'époque, Yves Bentegeac, avait quitté ce siège, le cédant à André Godart, puis avait traversé solennellement cette salle, passant lentement devant chaque travée sous les applaudissements respectueux mais avides de ce qu'annonçait ce moment d'histoire vécue :

Les conseillers généraux devenaient responsables et autonomes dans la gestion du département, le pouvoir exécutif revenant à leur Président et l'Etat exerçant désormais un contrôle à posteriori par l'intermédiaire du Préfet.

Ce fut un véritable bouleversement – Jean-Pierre Balligand s'en souvient - fondateur de notre fonctionnement actuel et établissant les bases d'une collaboration nouvelle avec l'Etat.

Monsieur le Préfet, votre présence régulière à nos côtés, entres autres au sein de cette assemblée, est un symbole fort d'une décentralisation apaisée et mature.

Notre collaboration, en complémentarité, soutien et subsidiarité, prouve au quotidien que la décentralisation peut et doit rimer avec partage efficient des compétences, au bénéfice et pour le bien de nos concitoyens.

L'autonomie locale, permet aussi, avant tout, aux élus locaux de prendre des décisions en cohérence avec l'ADN de leur territoire. C'est une chance de pouvoir mener une politique de bon sens, adaptée à la réalité des besoins ... Mais, encore faut-il en avoir les moyens !

En effet, les transferts consacrés, en particulier le RSA, la voirie, les collèges et plus encore le social, sans les ressources nécessaires, ou mal compensées dans le temps, ont mis à mal la promesse républicaine d'une meilleure réponse de proximité aux besoins de nos concitoyens : certains départements, en pleine désindustrialisation, comme celui de l'Aisne, peinent à faire face quand d'autres, tirés par des métropoles attractives, se développent à grande vitesse.... Le fossé se creuse entre territoires.

Puis, en 2015, la loi Notré vient bousculer un ordre depuis longtemps établi, les régions prennent du poids, le département perd sa clause de compétence générale et sa capacité à agir au plus près des besoins de son territoire. C'est un recul, que nous avons combattu mais, de fait, nous n'avons déjà plus les moyens d'assumer pleinement les possibilités que nous permettait cette clause de compétence générale.

Avec la loi 3 DS, la différenciation est, au fond, le premier acte d'une forme de retour progressif à une clause de compétence générale qui ne voudrait pas dire son nom et, qui, d'une certaine façon, acte les différences et les inégalités sans moyen affirmé de les combattre.

Tout récemment, le Président de la République a confié à Éric Woerth, une mission sur une nouvelle étape de la décentralisation, il nous reste donc la possibilité de graver encore quelques lignes sur le marbre que nous allons découvrir dans quelques instants ; je formule le vœu que ces lignes soient celles de l'équité retrouvée entre les territoires de notre république, de leur développement équilibré.

Ce moment que nous partageons en marge de notre session départementale est aussi pour moi l'occasion de mettre à l'honneur et de saluer l'engagement de 8 anciens élus qui nous ont fait l'amitié d'être parmi nous aujourd'hui :

Mes prédécesseurs, bien sûr, Yves Daudigny (14 années de présidence) et Jean-Pierre Balligand (3 ans) - j'ai aussi une pensée émue pour Paul Girod qui nous a quitté en 2021 et qui aurait sans doute beaucoup apprécié ce moment- mais aussi les conseillers généraux honoraires qui ont siégé longtemps sur les bancs de cette assemblée : Annick Venet (24 ans), Jean-Jacques Thomas (26 ans), Michel Collet (23 ans), Jean-Luc Lanouilh (25 ans), Fawaz Karimet (23 ans) et Michel Carreau (23 ans), Philippe Timmerman (19 ans), Roland Renard (48 ans) et Daniel Cuvelier (23 ans) ne pouvant être présents avec nous aujourd'hui.

Cet honorariat salue votre longévité politique, votre engagement de longue durée pour notre Département et pour ses habitants.

D'ici quelques minutes, nous irons ensemble dévoiler la plaque. Vous pourrez y découvrir le nom des 49 Présidents qui se sont succédés depuis 1790 et qui ont marqué durablement la vie et l'histoire de notre territoire.

*Face à cette plaque, dans le cloître, sont installés 3 bustes réalisés après - guerre : celui de **Paul Doumer**, probablement le plus illustre de nos Présidents, également Président de la République du 13 mai 1931 jusqu'à sa mort tragique en mai 1932 ainsi que les bustes de **Pascal Ceccaldi** (Président du Département, Député et Sous-Préfet de Vervins décédé durant la guerre de la grippe espagnole, fondateur du journal « le démocrate » ) et **Charles Séblin** (Vice-Président, Sénateur et qui fut aussi, c'est une particularité, Préfet de l'Aisne de **1877 à 1885**, décédé en déportation durant la seconde guerre mondiale).*

*Dans le couloir jouxtant la plaque, est affiché également le portrait **d'Henri Martin** (Président du Département, Sénateur, Député et Académicien).*

Avant de donner la parole à Monsieur Baumard, Directeur des Archives Départementales, je tiens à le remercier pour l'important travail de vérification historique qu'il a mené avec ses équipes en vue de la création de cette plaque ainsi que les différents services départementaux pour le travail coordonné qu'ils ont réalisé afin de faire de ce moment une réussite.

Je vous remercie de votre attention.